



Procès-verbal du Conseil d'école du mardi 18 octobre 2016



Présents :

Monsieur Pelon, Directeur de l'école primaire

Représentant des enseignants : Mme KANDELAKI (pour les classes de PS), Mme HINQUE (pour les classes de MS), Mme SERRA (pour les classes de GS), Mme GAUTRON (pour les classes de CP), Madame SALOMON (pour les classes de CE1), Mme VIVARAT-PERRIN (pour les classes de CE2), Madame DELANOY (pour les classes de CM1), M. MABILLE (pour les classes de CM2), Mme LEON-VAVRENYUK, Mme NORMAND, Mme TSAGARELINA, Mme VASSILIEVA, Mme BARKINE, Mme RECOURSE, M. BROCHERAY.

Représentants des parents d'élèves : Mme GRUSSAUTE, Mme VAUJOUR, Mme de PRINSAC, M. DONDELLINGER, M. GERARD, Mme POTTIER, M. GUMBEL, M. DODANE, Mme GRIBAUVAL, Mme CHATELARD, Mme GONZALEZ, Mme BOURBON, M. QUENELLE, Mme SAILLARD.

Invité : M. BURLOTTE, Vice-président de l'APENG

Excusé : Mme BOURBON, représentante des parents d'élèves, Monsieur WOLF, Inspecteur de l'Education nationale en résidence à Prague, Mme SKRIZHALINA, professeure de russe, Mme DELAUBIER, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas, Monsieur BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier.

Absent : Mme DEMEULENAERE, représentante des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Rachel NORMAND

Secrétaire de séance adjoint : M. BURLOTTE

Ordre du jour :

1. **Rappel des attributions du Conseil d'école**
 2. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 23 juin 2016**
 3. **Présentation de la structure pédagogique**
 4. **Présentation du cahier de suivi des apprentissages en maternelle**
 5. **Mesures de sécurité et prévention « premiers secours »**
 6. **Les dispositifs en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers**
 7. **Projets de voyage scolaire**
 8. **Questions diverses**
-

1. Rappel des attributions du Conseil d'école :

Extrait de la circulaire AEFE n°1990 du 24 août 2015

« 1- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire. »

« 2- Composition :

Sont membres de droit dans les écoles de 15 classes et plus:

- siégeant avec droit de vote :

- le directeur d'école,
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, lorsque le poste existe, choisi par le conseil des maîtres,
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement. »

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 23 juin 2016

Le procès verbal du Conseil d'école du 13 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de la structure pédagogique

Cf annexe « Structure pédagogique et personnels – Rentrée 2016 »

La structure de l'école primaire a fortement évolué depuis la rentrée 2014. L'école primaire est désormais structurée sur deux sites, scolarisant chacun des élèves de la PS au CM2. Aussi, au regard de cette nouvelle situation, il est désormais nécessaire d'accompagner au mieux le fonctionnement de ces deux sites.

Après accord de l'IEN et du secteur Europe de l'AEFE, un poste de coordonnateur pour seconder le directeur des classes primaire a été créé et est axé sur des dossiers spécifiques comme la gestion des remplacements courts, la relation Ecole-Activité extrascolaire, le suivi des élèves à besoin spécifique, la gestion de la pause méridienne sur le site Ivan Bounine.

Madame Serra, titulaire du diplôme de maître formateur, ayant une expérience de conseiller pédagogique et inscrite sur la liste d'aptitude des directeurs d'école a été sollicitée pour remplir ces fonctions. Elle sera déchargée les lundis, mardis, et mercredis matin pour assurer ces missions.

Nous avons accueilli à la rentrée quatre nouvelles enseignantes en primaire : Madame Anne-France POURBAIX, qui enseigne en CM2 B, Madame Emmanuelle REGNIER, qui enseigne en MS-GS C, Madame Cathy Brocheray qui est sur le poste FLScO, Madame Valérie SARTORI qui enseigne en classe de MS-GS A, lorsque Madame Muriel SERRA est sur son service de coordonnatrice et Madame Alena SKRIZHALINA qui remplace Madame Elena MARKOVA, enseignante de russe en GS D.

Classe	Nombre de classe	Français	dont franco-russes	Nationaux	Etrangers tiers	Total niveau	E/D
PS	8	38	15	17	7	62	
MS		40	19	26	8	74	
GS		58	23	21	11	90	
Total Maternelle		136	57	64	26	226	28,25
		60%	42%	28%	12%	100%	
CP	9	60	21	39	15	114	25,44
CE1		64	28	36	15	115	
CE2	11	52	14	26	20	98	26,73
CM1		50	17	31	13	94	
CM2		51	17	30	21	102	
Total Élémentaire		277	97	162	84	523	26,15
		53%	35%	31%	16%	100%	
Total Primaire		413	154	226	110	749	26,75
		55%	37%	30%	15%	100%	

Les outils de suivi des radiations et des demandes d'inscription ont bien fonctionné. En effet, contrairement aux années précédentes où il y avait une différence significative entre les effectifs prévus fin juin et les effectifs constatés à la rentrée (de 40 à 50 élèves de différence) cette année, la différence est de 3 élèves entre le 25 juin et le 9 septembre 2016 (746 le 25 juin contre 749 le 9 septembre).

Le premier degré a accueilli cette année 210 nouveaux élèves : 114 élèves français (64 en maternelle et 50 en élémentaire), 50 élèves russes (36 en maternelle et 14 en élémentaire) et 46 élèves d'autres nationalités (15 en maternelle et 31 en élémentaire). Plusieurs inscriptions ont eu lieu tardivement, en septembre et octobre de cette année, ce qui représente un élément nouveau par rapport aux autres années.

Le directeur rappelle que les effectifs en maternelle de l'an passé, inférieurs à ceux constatés en 2014-2015, ont amené un retour à 8 classes de maternelle. Par ailleurs, il indique qu'en ce qui concerne les classes élémentaires, la structure est passée à 20 divisions, pour nombre moyen d'élèves par classe de 26,15 ; ce qui est tout à fait ordinaire. Enfin, il précise que la structure 2017-2018 sera, comme chaque année, arrêtée en fonction des effectifs prévisionnels du mois de mai-juin 2017.

Il est à noter que les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité -spécifiques au 1^{er} degré de Moscou, et impliquant un taux d'encadrement bien supérieur au nombre de professeurs des écoles- sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- Intervention de 7h hebdomadaire dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,
- Un enseignement EMILE proposé à raison d'une heure trente par semaine en français, anglais et russe,
- Une documentaliste à plein temps sur chaque site,
- La poursuite du dispositif FLsco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile.

4. Présentation du cahier de suivi des apprentissages en maternelle

Les élèves de l'école maternelle suivent désormais un cycle d'enseignement à part entière, le cycle des apprentissages premiers, pour lequel un nouveau programme est entré en vigueur en 2015.

A compter de cette rentrée, le livret scolaire « Livreval » est abandonné au profit d'un nouvel outil qui permettra d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves de façon plus lisible pour les familles et les élèves. « Mon cahier de progrès » sera composé de 3 livrets imprimés (PS, MS et GS). Il sera renseigné tout au long du cycle et sera communiqué régulièrement aux parents (au moins deux fois par an) pour rendre compte du parcours d'apprentissage de leur enfant.

L'évaluation en maternelle se veut bienveillante, elle s'appuie sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Tout ce qui est appris à l'école maternelle ne se trouvera pas nécessairement dans

ce cahier, l'enseignant ayant d'autres outils pour suivre les progrès. Chaque enfant apprend à son rythme et tous les carnets ne seront donc pas identiques. L'objectif, à travers cet outil – et au-delà de son rôle d'information aux familles – est de permettre à chaque élève de maternelle de s'approprier ses apprentissages, de prendre conscience de ses progrès, facteurs indispensables à la réussite de son futur parcours scolaire. Une synthèse des acquis scolaires, plus institutionnelle, à la fin de l'école maternelle (GS) complétera le cahier et sera transmise aux enseignants de l'école élémentaire pour préparer l'entrée au CP.

5. Mesures de sécurité et prévention « premiers secours »

L'exercice de mise à l'abri qui a eu lieu à Milioutinski le 12 octobre dernier pour les élèves du secondaire et auquel une classe de CM2 a participé s'est bien déroulé. L'exercice de mise à l'abri pour le premier degré se déroulera le 17 novembre.

En ce qui concerne l'exercice d'évacuation incendie, il se déroulera le mardi 13 décembre à l'IDF et le mercredi 14 décembre à l'EIB.

Ce sont des phases essentielles dans la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement, qui visent à répondre à une situation de crise en fonction des risques. Pour ces premiers exercices de l'année, les personnels et élèves sont informés au préalable.

Par ailleurs, les personnels d'enseignement et d'éducation ainsi que les assistantes de direction et les ASEM vont bénéficier au cours de la période novembre-décembre d'une information aux premiers secours, dispensée par Madame Barro, infirmière de l'établissement.

En ce qui concerne la vérification des identités des personnes à l'entrée des sites primaires, la procédure prend plus de temps que prévu : le lycée vient de recevoir les cartes vierges et nous allons recueillir encore les derniers documents nécessaires à la transmission d'une carte d'accès aux familles (la carte verte).

Le lundi 14 novembre, nous demanderons aux vigiles de sécurité d'être strict sur cette vérification. Toutefois, cette vérification ne sera pas exhaustive afin de garantir la fluidité des entrées et sorties : les familles seront invitées à présenter leur carte verte à sa demande.

Si la personne n'a pas sa carte verte, elle devra déposer une pièce d'identité, et porter un badge visiteur.

Les familles seront informées de cette procédure au cours de la semaine du 7 novembre.

De plus, suite à la réunion du comité de sécurité du 4 octobre dernier présidé par Monsieur l'Ambassadeur, la question des brise-vues pour l'IDF a été abordée. Le proviseur a indiqué que le lycée appliquerait les recommandations de l'audit de sécurité. Ce point sera développé lors du Conseil d'établissement du 19 octobre prochain.

Enfin, concernant la circulation des élèves dans les espaces communs, ils sont placés sous la responsabilité des enseignants. Les élèves peuvent aller aux toilettes lorsqu'ils sortent de classe pour aller en récréation ou lorsqu'ils remontent de récréation. L'enseignant en charge de la surveillance des élèves vérifie que tout se déroule bien à ces moments. Durant les cours, ils ne peuvent y aller que sous l'autorisation de l'enseignant, un par un.

6. Les dispositifs en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'AEFE soutient, dans le cadre d'une école inclusive, une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves, quelle que soit leur nationalité, et notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans les contextes diversifiés des établissements du réseau.

Cette approche inclusive s'appuie sur la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », confirmée par la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2013.

Le plan d'orientation stratégique 2015-2017 de l'AEFE a intégré ces exigences. L'objectif est de développer des parcours d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et de les accompagner, ainsi que leur famille, le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs dispositifs sont mis en place à l'école primaire à l'attention des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- **Le PAI : Le Projet d'Accueil Individualisé :**

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne l'enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Le PAI permet à l'élève de suivre une scolarité ou d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé. Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le directeur et l'infirmière scolaire, à partir des données transmises par le médecin ou le spécialiste qui soigne l'enfant.

Il ne dégage pas les parents de leurs responsabilités. Une réunion de concertation avec, notamment, la famille, l'infirmière scolaire, le directeur permet de rédiger le PAI comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant à l'école : définition des signes de la maladie, de ses différents stades et des mesures respectives à prendre, mise à disposition de médicaments et protocole à suivre.

- **L'APC : Activité pédagogique complémentaire :**

Ces activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves, à destination de tous les élèves, quelque soit leur langue maternelle :

a) Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages.

b) Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

À l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

À l'école élémentaire, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

- **L'Unité Pédagogique FLScO :**

Elle se présente comme un dispositif "ouvert" dans l'école, destiné aux élèves présentant une maîtrise insuffisante de la langue française, et représentant un frein aux apprentissages traditionnels. Ces élèves sont pris en charge quelques heures par semaine dans le cadre d'un programme personnalisé : groupes de 4/5 élèves sur des interventions courtes (30/45 minutes) et fréquentes (3 à 4 fois par semaine) pendant 1 période scolaire.

2 postes à mi-temps sur chacun des deux sites : 12h face aux élèves.

Une priorité est donnée en début d'année scolaire sur les classes de GS, CP et CE1 pour varier les entrées dans l'apprentissage de la langue française, multiplier les interactions langagières et aider à mieux gérer l'hétérogénéité.

- **Le PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative**

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Ce programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son enseignant et les actions mises en œuvre par la famille pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.

- **Le PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé :**

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (exemple : dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie et dyscalculie) et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

- **Le PPS : Le Projet Personnalisé de Scolarisation:**

Il concerne la scolarisation des élèves atteints d'un handicap, en accord avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prend la forme d'un document écrit. Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève.

Constat au 16 septembre 2016	PAI	PPRE	PAP	PPS	EIP
Maternelle	5	2	1	2	
Elémentaire	7	9	6	1	3

7. Projets de voyage scolaire

Les classes de CP A, CP B et CP-CE1 ont pour projet de partir, comme l'an passé, en voyage scolaire à Ognikovo du 30 janvier au 3 février 2017.

Les élèves auront la possibilité de découvrir de nombreuses activités EPS, telles que ski de fond, luge, raquettes, sports collectifs et danse. Ce voyage a également pour objectif de contribuer à développer l'autonomie chez ces enfants de six ans dans un esprit de convivialité.

Ce voyage scolaire est avant tout une occasion d'apprendre différemment et représente en terme pédagogique bien plus qu'une simple « escapade ». Il est la base d'apprentissages, comme toute classe de découverte, pendant le séjour mais également en classe durant les semaines avant et après le séjour.

Les classes ayant plus de 5 refus de familles ne seront pas autorisées à partir.

Une réunion d'information à destination des familles sera organisée au retour des vacances de la Toussaint.

Les classes de CE1 A, CE1 B et CP-CE1 A ont pour projet de partir à Ershovo, situé à 45 km de Moscou, du 15 au 19 mai 2017. Les élèves auront la possibilité de découvrir de nombreuses activités autour des sciences de la vie et de la terre. Ce séjour, qui se déroulera dans un cadre structuré portera sur la connaissance de l'environnement. En effet, l'approche sensorielle d'un milieu naturel, humain et culturel nouveau, l'étonnement et le dépaysement qu'il provoque, sont autant d'occasions de comprendre et de communiquer. Il est la base d'apprentissages, comme toute classe de découverte, pendant le séjour mais également en classe durant les semaines avant et après le séjour.

Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;

Les classes ayant plus de 5 refus de familles ne seront pas autorisées à partir.

Une réunion d'information à destination des familles sera organisée plus tard dans l'année.

8. Questions diverses

Au regard du temps imparti, et pour gagner en réactivité, il est proposé que les questions ponctuelles soient traitées en temps réel sans attendre la réunion du conseil d'école et réglées lors des échanges réguliers avec les représentants des parents. D'autre part, toutes les questions relatives à la restauration scolaire sont traitées dans le cadre de la Commission Restauration du Conseil d'établissement.

• Questionnement sur le niveau et la progression de la langue française à l'école

Les conditions d'inscription au Lycée français de Moscou sont les suivantes : le lycée est soumis à l'obligation de répondre favorablement à toute demande d'inscription d'un enfant de nationalité française, quelque soit son âge, cette obligation n'engageant en rien le site de scolarisation.

Les autres demandes, si l'enfant est issu du système éducatif français, ou s'il a réussi le test d'entrée (sauf pour les demandes d'inscription en PS), sont étudiées au regard des places disponibles.

En maternelle, c'est la capacité à communiquer avec l'adulte dans leur langue maternelle, une première maîtrise du français pour les GS ainsi que le comportement dans les activités de classe qui sont évaluées.

En élémentaire, ce sont la maîtrise de la langue française (capacité à lire et à écrire en français et à comprendre et à s'exprimer oralement en français) ainsi que les compétences mathématiques qui sont évaluées. Il n'y a pas de « quota » d'élèves de nationalité autre que française dans les classes, ce sont bien les compétences scolaires dans la maîtrise de la langue française, entre autres, qui déterminent l'inscription d'un élève au LFM.

Les classes primaires du lycée français de Moscou respectent les programmes de l'Education nationale. La dernière mission annuelle de M. Wolf, Inspecteur de l'Education nationale en résidence à Prague, a permis de confirmer les constats effectués au cours des précédentes missions relatif à la qualité générale du travail de l'équipe pédagogique, à son implication et à sa mobilisation autour des chantiers pédagogiques relatif à la loi sur la refondation de l'école.

Enfin, les résultats aux évaluations nationales proposées aux élèves de CE2 du lycée montrent un très bon niveau de maîtrise des compétences en français.

• La question des doubles-niveaux :

Une information à ce sujet a été apportée aux familles lors des réunions d'information de rentrée :

Les classes à double niveau sont déterminées en fonction des effectifs, et permettent d'apporter une souplesse pour répondre aux départs et arrivées d'élèves en cours d'année.

La répartition des élèves dans toutes les classes (simple niveau ou double niveau) a été faite selon les trois critères habituels (équilibre concernant les compétences scolaires, et particulièrement la maîtrise de la langue française, concernant le comportement et concernant le nombre de garçons et de filles). Du CP au CM2, une certaine vigilance a été apportée pour éviter d'affecter un élève ayant des difficultés de « mise au travail » dans une classe à double niveau.

Les élèves, quelque soit leur classe d'affectation (simple niveau ou double niveau), font l'objet d'une évaluation au regard des exigences de leur niveau.

Les classes à double niveau sont régulièrement mises en place au primaire, y compris à Moscou. Aucune étude ne montre que les élèves des niveaux inférieurs apprennent moins bien, bien au contraire. Certaines écoles maternelles en France, au regard des compétences engendrées en terme d'autonomie, font même le choix délibéré de construire une structure avec uniquement des classes à double ou triple niveau.

- **Dispositions en cas de problème grave de santé pour un enfant du primaire ? (Ambulance, accompagnateur, infirmière).**

Une trousse de secours est disponible au secrétariat pour faire face aux petits accidents : les personnels ne sont pas autorisés à administrer d'autres médicaments que du désinfectant et de la pommade « contrecoup ».

Il n'y a pas d'infirmière dans les établissements scolaires du premier degré. (cf CR du dernier Cé du 23 juin 2016, du 9 février 2016 et du CR du Cé du 15/10/2014). L'infirmière du lycée a en charge le suivi administratif des élèves (Projet d'accueil individualisé en cas d'allergie par exemple) et peut être contactée à tout moment par téléphone ou par mail pour des conseils sur la démarche à adopter face à telle ou telle situation.

Enfin, si la situation l'exige et en cas de doute, les parents, et si besoin les secours, sont contactés.

L'infirmière effectue une permanence une fois par semaine sur chacun des sites primaires (tous les lundis sur le site Bounine de 12h à 15h30, et tous les jeudis sur le site IDF de 12h à 15h30). Elle sera sollicitée comme l'an passé pour des interventions dans les classes sur différentes thématiques (gestes de premiers secours à destination des élèves de CM2, prévention bucco-dentaire à destination des classes de GS et de CP, ...).

Enfin, elle sera en charge au cours de la prochaine période d'une information auprès des personnels enseignants, d'éducation et ASEM sur les gestes de premier secours.

- **Travaux à l'IDF**

- Remplacement de la rampe en bois, de la poubelle devant l'entrée de l'école, entretien des fontaines à eau et réparation de la porte du petit couloir des maternelles : ces demandes ont été transmises à Monsieur Eric BERENGER-BOYELDIEU, Directeur Administratif et Financier de l'établissement.

- Travaux dans les classes du 6^{ème} étage aile Ouest : la configuration des salles de classe permet difficilement de les agrandir.

- Fuite dans la salle de maternelle 103 : les services de maintenance de l'Ambassade, en charge de ce type de situation, ont résolu le problème. Nous restons attentifs à cette situation.

- **IDF : garderie réunion d'information, horaires d'accueil et pause déjeuner des élèves**

Garderie réunion d'information : faute d'espace de garderie, ces dernières réunions d'information aux familles ont été positionnées sur des horaires permettant aux familles de venir aux réunions sans les enfants.

Horaires d'accueil : Cf PV du Conseil d'école du 9 octobre 2012 : L'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés : il lui appartient de veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à subir des dommages et qu'ils n'en causent pas à autrui. Cette responsabilité s'étend à l'intérieur des locaux scolaires ainsi qu'à l'extérieur dès lors que des enseignements s'y déroulent. Le champ de l'obligation de surveillance est défini par l'article D.321-12 du code de l'éducation, aux termes duquel « l'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe ».

L'accueil des élèves à l'IDF est donc prévu de 8h20 à 8h30. Durant ce temps, les enseignants sont postés à plusieurs endroits dans les escaliers et couloirs pour assurer la sécurité dans les déplacements des élèves.

Par ailleurs, la très grande majorité des élèves entre dans l'établissement dès les premières minutes de l'ouverture des portes. Une ouverture à 8h15 ne permettrait pas nécessairement de fluidifier les déplacements, ni de palier le retard systématique de quelques familles fréquentant le site de l'IDF.

Pause déjeuner des élèves : cf PV du Conseil d'école du 9 octobre 2013 : En l'absence d'espace de restauration, le temps de déjeuner est pris en charge par les enseignants sur leur temps de service et donc d'enseignement. Les

textes officiels précisent que l'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire, soit deux pauses de 15 minutes environ par jour.

A l'IDF, la pause récréation est de 20 minutes et le temps consacré à la pause déjeuner est également de 20 minutes. Dans ce contexte particulier, il est impossible d'augmenter ces deux pauses sans empiéter sur le temps d'apprentissage. De plus, l'expérience montre que les 20 minutes mises à disposition des élèves pour prendre leur collation sont suffisantes pour qu'ils puissent avoir le temps de déjeuner.

- **EIB : goûter et garderie après l'école, travaux aux abords de l'école**

Goûter : La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants, les empêchant de manger correctement au déjeuner.

Seules les enseignantes des classes de GS dont les élèves déjeunent tardivement (12h30) ont autorisé les élèves à apporter un petit goûter.

Les familles ont un rôle primordial en ce qui concerne les rythmes alimentaires de l'enfant, en particulier pour le petit déjeuner.

Heure de sortie des élèves et modalités de prise en charge à la fin des cours: Les cours terminent à 15h00.

Il n'y a pas de garderie après les cours. Les obligations réglementaires de service des enseignants imposent que la sortie des élèves puisse s'effectuer sous la surveillance de leur maître dans la limite de l'enceinte et des horaires de cours de l'école.

Les cours se terminant à 15h00, il est demandé aux enseignants de faire en sorte que les élèves des classes soient à 15h10 maximum au portail. Cette sortie échelonnée permet de garantir une fluidité nécessaire des élèves à la fin des cours.

D'autre part, les familles venant chercher leur enfant en maternelle sont invités à venir à 14h45 et à ressortir pour attendre l'arrivée de leur frère ou de leur sœur scolarisé du CP au CM2.

Travaux aux abords de l'école :

Un filet sera posé sur les grilles du portail pour garantir qu'un élève ne puisse passer entre deux barreaux.

La question d'aménagement du sol où attendent les parents, côté extérieur, près de la guérite du gardien, a été transmise au Directeur administratif et financier.

- **Questions sur l'apprentissage des langues :**

L'enseignement du russe :

Le programme d'enseignement du russe est décliné en fonction de deux profils différents :

- Pour les élèves pour lesquels la langue russe est considérée comme une langue vivante étrangère, le programme d'enseignement s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il doit comme pour l'enseignement de l'anglais, pour les élèves ayant suivi au moins 3 ans d'enseignement du russe, permettre d'atteindre au moins le niveau A1 dans les cinq activités langagières (Écouter et comprendre, Lire et comprendre, Parler en continu, Écrire, Réagir et dialoguer). Toutefois, les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint dans plusieurs activités langagières.
- Pour les élèves pour lesquels la langue russe est considérée comme une langue première ou seconde (les russophones et les bilingues), le programme est construit localement et prend appui sur une méthode utilisée dans les écoles russes, sans, bien sûr, que les 2x45 minutes par semaine ne permettent d'aborder l'ensemble des apprentissages inclus dans ce programme.

L'enseignement de la langue russe se fait par groupes. Les enseignantes de russe évaluent le niveau de maîtrise des élèves en langue russe en début d'année et constituent les groupes (3 groupes pour 2 classes), sans rechercher nécessairement un effectif identique entre les groupes. C'est un choix assumé, à l'inverse d'une constitution de groupes aux effectifs similaires mais aux niveaux hétérogènes. La constitution des groupes dépend donc du profil général des élèves. Il y a actuellement 32 groupes d'enseignement de la langue russe du CP au CM2, pour une moyenne de 16,34 élèves par groupe, toujours inférieure à 20 par niveau d'enseignement, ce qui représente une situation qui ne peut justifier la création d'un groupe supplémentaire.

La constitution des groupes tient compte, dans la mesure du possible, du profil des élèves, ce qui explique que pour certains niveaux d'enseignement, il y ait deux groupes « russe renforcé » et un groupe « Langue vivante étrangère ». Les élèves nouvellement arrivés et ne maîtrisant pas la langue russe sont affectés dans les groupes « Langue vivante

étrangère », ce qui explique l'hétérogénéité de ces groupes, hétérogénéité qui est prise en compte par les enseignantes de russe.

L'enseignement du russe au lycée français de Moscou a fait l'objet d'une visite de Madame de Groër, Inspectrice Générale de russe en France l'an passé et début octobre. Par ailleurs, les enseignantes de russe font partie, au même titre que les professeurs des écoles, du plan de formation continue des personnels (PFCP) de la zone Europe, qui leur permet de bénéficier de stages au cours de l'année. Enfin, elles ont également bénéficié l'an passé d'une semaine de stage à Moscou pour construire les outils de progression de la PS au CM2. Le travail d'élaboration de ces outils a été poursuivi cette année, sous le pilotage de M. Brocheray, et aboutira, entre autres, à une plaquette décrivant ces parcours linguistiques qui sera diffusée aux élèves et familles à la fin de la prochaine période.

Enfin, jusqu'à présent, l'absence ponctuelle d'une professeure de russe en élémentaire était compensée par la répartition des élèves dans les autres groupes ou par une professeure de russe intervenant habituellement en maternelle. Nous allons déposer une annonce pour faire appel à des personnes susceptibles d'effectuer des remplacements en russe, permettant ainsi de palier de façon plus efficace les remplacements de moyenne et longue durée.

L'enseignement de l'anglais :

Le programme d'enseignement de l'anglais s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et doit permettre d'atteindre au moins le niveau A1 dans les cinq activités langagières (Écouter et comprendre, Lire et comprendre, Parler en continu, Écrire, Réagir et dialoguer). Toutefois, les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint dans plusieurs activités langagières.

Il est dispensé en groupe classe par les professeurs des écoles en CP et en CE1. Il est dispensé en 2 groupes de compétences par les professeurs des écoles et des professeurs d'anglais du CE2 au CM2. Les groupes sont constitués en fonction du niveau des élèves, en concertation avec le professeur d'anglais et le professeur des écoles.

L'enseignement de l'EMILE :

L'évaluation des apprentissages en EMILE est effectivement effectué dans la langue cible du groupe afin qu'il y ait une cohérence entre les apprentissages et l'évaluation de ces apprentissages. Toutefois, cette évaluation des élèves ne se limite pas à une « évaluation de fin de séquence », mais prend également appui sur l'observation des progrès des élèves au fil des séances. Par ailleurs, les enseignants sont vigilants lors des évaluations à la bonne compréhension des consignes, qui peuvent être données en français à l'oral si besoin.

Information aux familles : l'information relative au groupe d'enseignement du russe, de l'anglais et de l'EMILE et le nom des professeurs en charge de ces enseignements sera communiquée aux familles après les vacances de la Toussaint.

Le secrétaire de séance



Le secrétaire de séance adjoint



Le président du Conseil



Structure pédagogique au 18 octobre 2016 – Année scolaire 2016-2017

Ivan Bounine (399 élèves)		Immeuble de France (350 élèves)	
PS-MS A-Salle 106 – 29 élèves Corinne SINTES ASEM : Svetlana NOVIKOVA P. Russe : Natalia BARABANSHIKOVA	Professeurs d'anglais : Zoé WITTERING et Samuel HUTCHINSON Documentaliste : Lara OVSYANNIKOVA Assistante de direction : Céline MYOT	PS-MS C – Salle 101 – 30 élèves Catherine KANDELAKI ASEM : Elena BALABO P. Russe : Ioulia TSAGARELINA	Professeur d'anglais : Nicole MUNYESHULI Professeur de russe : Alena RISS Documentaliste : Eléna LOUKIANOVA Assistante de direction : Zoya TSAREGRADSKAYA
PS-MS B-Salle 107 – 29 élèves Isabelle VIRELLO- GLAGOLEV ASEM : Maria ZAVENAGUINA P. Russe : Aliona VASSILIEVA		PS-MS D – Salle 102 – 29 élèves Sarah HINQUE ASEM : Elena NAOUMOVA P. Russe : Julie MATROSSOVA	
MS-GS A Salle 205 – 25 élèves Muriel SERRA/Valérie SARTORI ASEM : Olga KALENDINA P. Russe : Svetlana BARKINE	MS-GS B – Salle 206 – 27 élèves Céline MICHEAU ASEM : Nadiégda MAXIMOVA P. Russe : Daria RECOURSE	MS-GS C - Salle 105 – 27 élèves Emmanuelle REGNIER ASEM : Tatiana DIKOVETS -DIALLO P. Russe : Sacha VIGUILLIANSKAIA	MS-GS D – Salle 103 – 30 élèves Cristelle BAUER/Marine CLABAUT ASEM : Olga SHCHELKONOGOVA P. Russe : Alena SKRIZHALINA
CP A – Salle 305 – 26 élèves Mélanie CAPELLIER	CP B - Salle 304 – 26 élèves Soazig GAUTRON	CP C – Salle 301 – 25 élèves Stéphanie CORNIC	CP D – Salle 302 – 26 élèves Naïma HALIM-JOSSE
	CP-CE1 A - Salle 303 – 25 élèves Rachel NORMAND	CE1 C – Salle 614 – 25 élèves Anne-Laure SALOMON	CE1 D– Salle 611 – 26 élèves Roberto PROIA
CE1 A - Salle 306 – 25 élèves Sophie PRUD'HOMME	CE1 B - Salle 307 – 25 élèves Sophie KRGOVIC	CE2 C – Salle 610 – 27 élèves Marie-Pierre VIVARAT-PERRIN	CE2-CM1 C- Salle 602 – 25 élèves Cyril PROENCA/Caroline PECHMAJOU
CE2 A - Salle 404 – 27 élèves Jérémy COLLIN	CE2 B - Salle 405 – 27 élèves Sylvestre SMORENBURG	CM1 D – Salle 605 – 29 élèves Cécile LEON-VAVRENYUK	CM1-CM2 C Salle 609 – 24 élèves Siham KASSAMA
CM1 A - Salle 406 – 25 élèves Isabelle DELANOY	CM1 B - Salle 407 – 25 élèves Magali MABILLE	CM2 D – Salle 606 – 27 élèves Sylvain RISS/Caroline PECHMAJOU	
CM2 A - Salle 408 – 29 élèves Fabrice MABILLE	CM2 B - Salle 409 – 29 élèves Anne-France POURBAIX		
FLSco	Didier BROCHERAY	FLSco	Cathy BROCHERAY
Surveillants : Ksenia ISSAEVA, Liubov GREZINA, Malika BALTABAEVA, Yaroslava VERBITSKAYA, Chorena DAOUCHVILI, Marc TIAMA et Thierry RABIA			